

QUI EST CONCERNE PAR LA FICHE DE REACTUALISATION ?

Tous les enfants qui ont déjà complété un Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'exception des inscriptions en petite section maternelle (PS), en cours préparatoire élémentaire (CP).

Une fiche de réactualisation doit être complétée pour chaque enfant de la famille.

La fiche de réactualisation est un document pdf modifiable. Complétez la électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE A LA FICHE DE REACTUALISATION ?

- pour les enfants non scolarisés à Tournefeuille, fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.

- une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom de l'enfant)
- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde
- en cas de garde alternée, fournir obligatoirement un planning pour la facturation des activités
- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois

Un exemplaire des justificatifs par famille est suffisant. Attention ! Vous devez impérativement vous munir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde, ...)
- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse
- Changement de domiciliation bancaire (prél. auto.) : fournir un nouveau rib et un nouveau mandat de prélèvement
- Changement de coordonnées téléphoniques: contactez le Service Enfance-Jeunesse au 05.62.13.21.80

QUAND ET OU LA RETOURNER ?

Elle doit être ramenée dûment complétée, signée, accompagnée des justificatifs demandés et **envoyée par courrier ou déposée au Guichet Unique** (7, Impasse Max Baylac – 31170 TOURNEFEUILLE)

à partir du lundi 11 mars et jusqu'au vendredi 29 mars 2019.

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) ne pourra être traité.

Les fiches de réactualisation qui n'auront pas été déposées dans ces délais devront être remises aux responsables ALAE le 1er jour de la rentrée ou au guichet Familles pour les enfants non scolarisés à Tournefeuille.

Attention : dans ce dernier cas, votre enfant ne pourra être accueilli le jour de la rentrée scolaire en ALAE et en restauration scolaire. De plus, en raison du délai nécessaire à l'enregistrement des dossiers, il ne pourra fréquenter l'accueil périscolaire des mercredis 4 et 11 septembre 2019.

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER :

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr
Le service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 - Le vendredi, de 8h30 à 12h30

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Enfance - Tél.: 05.62.13.21.80 / Jeunesse - Tél.: 05.62.13.21.83
Renseignements Administratifs des Accueils de loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91
Le service est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h - Le mercredi de 7h30 à 18h